

Je ne serais pas seulement surpris, mais aussi fâché si ce que le député de Northumberland-Durham a dit se produisait à cause d'une chose qu'il a faite. Je le connais depuis longtemps et je le respecte beaucoup. Je ne voudrais pas qu'il se promène partout au Canada en répétant son argument pour se faire élire. Si les conservateurs sont portés au pouvoir aux prochaines élections, ils ne modifieront pas immédiatement la mesure à l'étude. Si c'est ce que le député laisse entendre, il manque d'honnêteté. Si certains députés de l'opposition prétendent qu'ils ont été traités injustement au cours du débat, ils manquent eux aussi d'honnêteté. Ceux qui s'opposent à la mesure aujourd'hui sont peu nombreux.

**M. Towers:** Mais ils ont de bons arguments.

**M. Peters:** Je ne le pense pas. Je me rappelle deux députés qui avaient vraiment foi en une idée. Ils ont été présents à la Chambre tous les vendredis pendant six ans. Chaque fois que le débat portait sur le sujet, ils étaient présents pour y prendre part. Ils ont mené un bon combat.

Compte tenu de tous les amendements proposés au bill à l'étude, nous avons livré une belle lutte, une lutte parlementaire. C'est le genre de lutte qui devrait se livrer ici, une lutte âpre, et avec toutes les armes à notre disposition. Mais une fois que la question est tranchée, même par une faible majorité, il faut laisser à la mesure en litige l'occasion d'être appliquée.

Il ne s'agit que d'une simple modification à apporter au Code criminel. Elle pourrait l'être par n'importe quel gouvernement ou n'importe quelle législature. Si les choses changeaient et que le rétablissement de la peine de mort s'imposait, elle serait rétablie. Si de nouveaux éléments de preuve parvenaient à notre connaissance et si les choses changeaient, je suis persuadé que le gouvernement rétablirait la peine de mort. En dépit de ce que peut penser le député blessé, à mesure que les choses changent, l'opinion des députés change aussi. Il ne s'agit pas, à mon avis, d'une décision finale. Je suis cependant heureux de constater que ce débat ne reviendra pas périodiquement. Cette question ne devrait pas devenir matière à élection.

Une autre mesure législative, très importante, fut adoptée au cours de la dernière décennie. Je songe au débat sur le drapeau. La lutte fut longue et ardue: elle dura pendant de longs mois pendant toutes les chaleurs estivales. On finit par adopter le bill. Quand je parcouris le pays, surtout dans le Nord de l'Ontario, sauf pour la fin de semaine du 24 mai, je suis heureux de voir que l'Union Jack ne flotte plus au haut des mâts au Canada.

**M. O'Connell:** Exprimez-le donc autrement.

**M. Peters:** C'est comme cela que je conçois la chose. Bien que je n'aie pas été emballé par le projet de drapeau, il a été adopté et est devenu le drapeau canadien. Les Canadiens l'ont accepté. A mon avis, ils accepteront aussi la présente mesure, même si c'est à contrecœur dans bien des cas. Si elle ne donne pas les résultats espérés, ils exigeront sûrement qu'on la change. Les députés réagiront de la même façon.

**M. O'Connell:** Étiez-vous heureux de le voir disparaître?

**M. Peters:** Je n'ai certes aucune objection à ce qu'on arbore le pavillon royal le jour de l'anniversaire de naissance de la Reine. Je me suis battu pendant un certain temps sous ce pavillon. Il a rempli son rôle. Mais nous avons fait un changement. Le public canadien l'a accepté, comme, j'espère, il acceptera celui-ci.

Je ne me suis jamais beaucoup intéressé à l'un des aspects de ces amendements. Je veux parler du prix que

### *Peine capitale*

nous coûtaient il y a cinq ans les traitements de la police et des gardiens de prison. La plupart des gens admettront qu'ils sont bien rémunérés et ont reçu d'autres avantages. En outre, ils ont le droit de porter des armes. Cela ne suffit peut-être pas à équilibrer totalement les choses, mais c'est un atout. En certains cas, le port des armes s'est révélé un facteur essentiel.

Des jurés de North Bay ont récemment entendu le cas d'un agent de police qui avait arrêté un automobiliste et tiré le conducteur hors de son véhicule. Il s'ensuivit une échauffourée au cours de laquelle l'agent de police sortit son revolver. L'automobiliste s'en empara et tua l'agent de police. Le jury rendit un verdict de non culpabilité et l'accusé se retrouva libre. Au cours du procès, on présenta comme argument que si l'agent n'avait pas été armé, il n'aurait pas été tué. Ce qui, en un sens, est vrai.

La police est chargée de lourdes responsabilités. L'autre jour, un partisan du maintien de la peine de mort a dit que dorénavant la police abattra les criminels au lieu de les faire prisonniers. Si cela se produit, le Canada sera sur le point de devenir un état policier; il me semble que nous avons déjà suffisamment tendance à cela et n'avons pas besoin qu'on nous pousse dans cette direction.

● (1510)

Nous nous réjouissons toujours de voir les autres faire les sales besognes à notre place. Le grand public doit se rendre compte qu'il a lui aussi la responsabilité de maintenir l'ordre public et que lorsque le besoin s'en fait sentir, il a le devoir de répondre à l'appel. Si le citoyen est appelé à témoigner devant les tribunaux, il devra le faire même au prix d'une journée de salaire. J'ai entendu des gens dire qu'ils n'iraient pas témoigner devant les tribunaux parce qu'ils perdraient une journée de salaire et devraient se contenter en retour d'une maigre compensation. Ce n'est certes pas là l'esprit dans lequel nous devrions envisager l'exercice de la justice. Il ne faudrait pas toujours compter sur les autres pour faire ce qui s'impose.

Il ne fait pas de doute que le public réclame de la protection, mais je ne crois pas que l'exécution de 10 ou 12 personnes changerait quoi que ce soit au bourgeois social de nos grandes villes. Je ne pense pas que cela entraînerait un grand changement d'habitudes chez les éléments de la société dont les activités sont reliées à l'usage des drogues ni chez les éléments qui sont reliés au crime organisé—ces derniers ont réussi à acquérir beaucoup d'importance dans la société, une importance qu'ils ne méritent assurément pas; ils l'ont acquise parce que certains d'entre eux tirent de grands profits de l'exploitation de conditions sociales peu honorables.

Je m'étonne que le solliciteur général du Canada n'ait pas consacré plus de temps et d'efforts à tenter de corriger certains des problèmes que connaîtront nos pénitenciers après l'adoption de cette mesure législative. Je ne pense pas à la loi elle-même, mais à certains propos qui ont été tenus au cours du débat, tant ici qu'à l'extérieur de la Chambre.

On a soutenu, par exemple, qu'aucun gardien ne serait en sécurité dans un pénitencier où sont détenus des meurtriers parce que ceux-ci pourraient commettre d'autres meurtres en toute impunité. En fait, cela ne s'est produit que deux fois dans toute notre histoire. Il est arrivé seulement deux fois qu'un meurtrier condamné ait pu sortir de prison et commettre un autre meurtre. Cet argument n'est donc pas valable. Néanmoins, c'est le genre d'argument qui peut soulever les gardiens et leur donner la frousse. Si le personnel des pénitenciers a peur, il constituera un danger